

Jean Massot
Président de Section honoraire du Conseil d'État

LE RÔLE DES JOURNÉES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES FRANCO-CROATES (2007-2017)

UDK: 342 (063)

Primljeno: 1. 12. 2017.

Pregledni rad

Predmet ovog rada je podsjetnik na protekle desetogodišnje Hrvatsko-francuske upravnopravne dane. U skadu s navedenim, bez ograničavanja isključivo na Hrestomatiju upravnih dana, objavljene povodom Desetih dana, usredotočit ćemo se na primjedbe, prijedloge i kritike u odnosu na tri elementa : teme i način prezentacije, referenti i moderatori okruglih stolova i publika. I na samom kraju želimo podsjetiti na sve organizatore koji su uspjeli u organizaciji hvalvrijednih Hrvatsko-francuskih upravnopravnih dana.

Ključne riječi: *Hrvatsko-francuski upravni dani, značaj, uloga*

Je remercie les organisateurs, en particulier mes amis Neven Šimac et Marc Gjidara, de m'avoir demandé de donner à ces onzièmes journées une conclusion qui prend place après celle que, selon un rituel bien établi. Il est certes beaucoup mieux placé que moi pour dire le profit que la partie croate a pu tirer de ces rencontres. N'étant pour ma part venu à Split qu'à 9 reprises, mais ayant suivi avec mes collègues du Conseil d'Etat en charge des relations internationales et mes amis de l'Université de Paris II, l'organisation de ces 11 rencontres annuelles qui se sont tenues depuis 2007, je ne pouvais refuser l'honneur qui m'est fait de tirer quelques conclusions du point de vue français.

Pour une présentation complète du programme de ces 11 rencontres, je renvoie aux trois volumes bilingues du Livre jubilaire intitulé «Miscellanea» ou, selon le titre croate tiré du grec, Hrestomatija, publiés l'an dernier sous la triple égide de l'Université de Split, de l'Université de Paris II et du Conseil d'Etat. On y trouve quelque 55 contributions présentées lors de ces rencontres, soit en français, soit en croate, avec, à chaque fois, un résumé dans l'autre langue. Bien entendu, il y a eu beaucoup plus de contributions, puisqu'à chacune des rencontres ce sont près de 20 exposés qui ont été présentés, soit un total supérieur à 200, mais, il est vrai avec beaucoup d'orateurs intervenant à de multiples reprises. Au moins chaque intervenant qui l'a souhaité a-t-il pu voir publier une de ses productions. Elles sont regroupées en trois volumes qui reflètent bien les trois orientations principales de nos travaux : un premier tome consacré à l'administration publique, un deuxième à

la justice administrative et un troisième à l'influence des principes européens sur le droit administratif national.

Pour ne pas me limiter à faire la promotion de cet ouvrage, et avant de remercier les personnes grâce auxquelles ce travail considérable a pu être accompli, je voudrais concentrer mes remarques, suggestions, voire critiques, sur trois points:

1° Les sujets abordés et la méthode de présentation,

1° Les orateurs et animateurs de tables rondes,

3° Le public,

avant de remercier en conclusion tous les organisateurs, certains permanents, d'autres qui se sont succédés dans la continuité.

I. LES SUJETS ABORDÉS ET LA MÉTHODE DE PRÉSENTATION

Les sujets ont déjà été évoqués à travers l'évocation des trois volumes de Mélanges. Mais, si le regroupement en trois pôles, administratif, juridictionnel et européen correspond bien à la réalité, il ne faut pas croire que cette présentation suit la chronologie : en fait, dès la première rencontre, la modernisation de l'administration a été analysée à travers l'œuvre et l'influence du Conseil d'Etat et mes collègues Dewost et Puissochet, ayant l'un et l'autre occupé les plus hautes fonctions dans les institutions de l'Union européenne, ont présenté les influences réciproques entre le Conseil d'Etat français et les services juridiques de l'Union, ainsi que sa Cour de justice. Certes, certaines journées ont été plus spécialement consacrées à des aspects administratifs, comme les deuxièmes qui traitaient des biens publics, les quatrièmes qui analysaient le droit des contrats publics, ou encore celles qui viennent de se dérouler et qui ont abordé à nouveau les questions de propriété publique, de fonction publique et de fiscalité. D'autres étaient plus spécialement organisées autour de l'influence du droit européen, comme celles de 2011 et de 2012. D'autres enfin étaient orientées vers les techniques de contentieux administratif, comme les troisièmes qui se sont tenu en 2009, les septièmes en 2013 ou les huitièmes en 2014. Mais ces distinctions que l'on trouvait dans l'intitulé des journées ne doivent pas faire oublier que les trois orientations se trouvaient le plus souvent combinées à chaque rencontre annuelle. Je crois que cette imbrication a été heureuse. Elle a correspondu, me semble-t-il, à ce que la partie croate souhaitait dans cette période de négociation pour l'entrée de la Croatie dans l'Union et j'ai la faiblesse de croire qu'elle a contribué à faciliter cette adhésion en 2013. La partie française a été, de son côté, très heureuse de ces occasions qui lui étaient données de faire le point sur des questions qui ne sont pas moins d'actualité pour un des pays fondateurs de la construction européenne que pour un des derniers candidats. Ma collègue Martine

de Boisdeffre vous a parlé de la refondation de la juridiction administrative française qui est la caractéristique de cette période et qui est loin d'être achevée.

J'ai peut-être davantage de préconisations pour le futur en ce qui concerne la méthode qui a présidé à nos rencontres. Quelle que soit la qualité de nos interprètes et l'énergie déployée par les quelques organisateurs ou orateurs qui maîtrisent les deux langues, voire l'anglais, il faut bien reconnaître qu'en dehors des discussions avec la salle qui suivaient les diverses table rondes, les échanges entre participants des deux nationalités ont été limités. Je n'ai malheureusement pas de solution miracle à proposer sur le plan linguistique. Il y a quelques années, le Président Dewost avait fait traduire par la Fondation pour le droit continental certaines interventions en anglais. Est-ce encore d'actualité à l'époque du Brexit ? En revanche, je suis convaincu que le travail pourrait être plus bilatéral si l'on développait la présentation de cas concrets, d'autant que les grandes questions de principe ont été largement traitées. J'ai un bon souvenir, pour ma part, des occasions où il m'a été demandé de traiter du point de vue français des concessions d'autoroute ou de la distribution de l'eau. C'est, je pense, à la partie croate de faire des propositions sur ce point et je suis sûr que cela facilitera, à l'avenir, des échanges plus approfondis.

II. LES ORATEURS ET PRÉSIDENTS DE TABLE RONDE

Je me suis livré à un petit recensement des participants aux 11 journées. J'ai constaté que, pour la partie française ou européenne, il y avait eu environ 90 intervenants, certes pas tous différents, puisque, suivant mon mauvais exemple, beaucoup sont revenus à plusieurs reprises, voire, comme nos amis Marc et Neven, à chaque fois. Sur ces 90 intervenants, un peu plus de 50 sont venus du Conseil d'Etat et un peu moins de 30 de l'Université, le reste venant des instances européennes comme notre ami Simac pour le Centre Robert Schuman ou un membre du Conseil d'Etat belge, Madame Martine Baguet, secrétaire générale adjointe de l'Association des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne. Je dois souligner ici le niveau élevé de cette participation. Pour le Conseil d'Etat, indépendamment de son Vice-président qui est venu aux premières journées, les orateurs ont souvent été des présidents de section ou de chambre en activité ou honoraires, d'anciens présidents de Cours administratives d'appel, des responsables de l'action internationale, voire de brillants commissaires du gouvernement. Je crois pouvoir dire sans risque d'être démenti par mes collègues en charge de l'action internationale du Conseil d'Etat, que cette coopération est assez exceptionnelle par sa permanence et son niveau. Pour l'Université, sans faire rougir les présents, je rappellerai seulement que ce sont les plus grands noms du droit administratif français qui se sont succédé, deux étant aujourd'hui membres de l'Académie des sciences morales et politiques, les professeurs Yves Gaudemet et Pierre Delvolvé.

Pour la partie croate, mon recensement donne des proportions inverses, un peu moins de 50 membres des juridictions constitutionnelles ou administratives

ou des administrations publiques pour une centaine d'interventions émanant d'universitaires. Je souligne ici aussi la qualité et le niveau de cette participation, ministres ou secrétaires d'Etat, présidents des plus hautes juridictions, dirigeants d'importantes agence gouvernementales, recteurs, professeurs et maîtres de conférence de très haute compétence, certains ayant d'ailleurs la double qualité de juge et d'enseignant.

Cet amalgame entre juges, administrateurs et universitaires me paraît une des grandes qualités de ces journées, comme d'ailleurs la combinaison entre participants réguliers et nouveaux intervenants.

Je crois pouvoir dire que tous ces intervenants, présidents de table ronde et auteurs d'exposés ont parfaitement joué le jeu du respect des horaires, du dialogue courtois entre eux et avec la salle. Peut-être pourrais-je seulement regretter que les ordres du jour trop chargés aient dû trop souvent conduire les modérateurs à interrompre des orateurs qui avaient sûrement encore beaucoup à dire. Je pense que le nombre d'exposés par demi-journée est un peu excessif.

III. Les participants

La participation aux deux journées successives a été variable. Un peu faible la première fois, elle s'est rapidement accrue pour atteindre la centaine de personnes. Néanmoins, je dois dire honnêtement qu'elle a connu un « passage à vide » au cours de l'année 2011, baisse d'autant plus regrettable que le délégué aux relations internationales du Conseil d'Etat, mon collègue Terry Olson, faisait partie des orateurs français et que, comme ces autres orateurs, il a peu apprécié de se retrouver face à une salle où il n'y avait plus guère que les auteurs d'exposés. Il ne faut pas s'étonner dès lors si la participation du Conseil d'Etat aux journées suivantes de 2012 et 2013 a fortement diminué en nombre, sinon en qualité. Ce ne fut heureusement qu'un malaise passager et le public était suffisamment revenu lors de ces journées concomitantes de l'entrée de la Croatie dans l'Union pour que le nouveau délégué, mon collègue Jacques Biancarelli, fasse un compte-rendu chaleureux à l'intention du Vice-président du Conseil d'Etat qui a donc accepté de poursuivre ces échanges. Grâce au soutien de l'ambassade de France à Zagreb, la participation du Conseil d'Etat a pu revenir à son niveau antérieur de 5 ou 6 au cours des années écoulées depuis 2014. J'espère que la participation à ces journées 2017 convaincra ces institutions de maintenir leur soutien.

IV. LES ORGANISATEURS

Je ne peux terminer cette rapide rétrospective sans évoquer le rôle déterminant de diverses personnalités et institutions.

Au titre des personnalités, il faut, bien sûr, revenir sur l'activité inlassable de nos amis Neven Šimac et Marc Gjidara dont la double culture croate et française est le ciment indispensable de ces échanges. J'y joins, pour la partie plus spécifiquement

croate, le vice-ministre Zoran Piculjan, présent et actif dans toutes nos rencontres depuis l'origine, ainsi que Madame Bosiljka Britvić Vetma, maître de conférences à l'université de Split, qui a assuré la logistique et la coordination de nos travaux depuis 2017 avec la même efficacité et une amabilité constante. Pour la partie française, je redis ma gratitude au Vice-président Sauvé et aux responsables successifs de l'action internationale du Conseil d'Etat dont je salue les représentants actuels, Madame de Boisdeffre et Yves Gounin. Je rappelle aussi que ces rencontres ont bénéficié, depuis plusieurs années, de la présence du Président Guillaume Leyte, président de l'Université Panthéon Assas Paris 2.

Pour les institutions, à celles dont j'ai déjà souligné le rôle, Ambassade de France, Université de Paris 2, Conseil d'Etat, Université de Split, j'ajouterai seulement le ministère de la Justice de Croatie et toutes les juridictions croates constitutionnelle et administrative, ainsi que les autorités locales de Split Dalmatie. J'aurai pour terminer une pensée toute particulière pour le MEDILS et son directeur le professeur Radman dont le site merveilleux en bord de mer et sous les pins nous a accueillis depuis l'origine pour notre plus grand bonheur.

THE ROLE OF CROATIAN- FRENCH ADMINISTRATIVE DAYS (2007-2017)

The subject of this paper is a memoir of the last ten years of Croatian – French administrative days. Accordingly, without just limiting this exclusively to the hrestomaty of Administrative Days, published during the Ten Days, we will focus on the comments, suggestions and criticisms related to three elements: topics and presentation methods, presenters and moderators of round tables and the audience. Finally, we would like to remember all the organizers in the successful organisation of the commendable Croatian -French administrative days.

Key words: *Croatian – French administrative days, importance, role*

LE RÔLE DES JOURNÉES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES FRANCO-CROATES (2007-2017)

Pour ne pas me limiter à faire la promotion de cet ouvrage, et avant de remercier les personnes grâce auxquelles ce travail considérable a pu être accompli, je voudrais concentrer mes remarques, suggestions, voire critiques, sur trois points: les sujets abordés et la méthode de présentation, les orateurs et animateurs de tables rondes, le public, avant de remercier en conclusion tous les organisateurs, certains permanents, d'autres qui se sont succédés dans la continuité.

Mots clés : *des journées juridiques et administratives franco-croates (2007-2017), role*